Appel d'Offres N° Amendis:



# **ROYAUME DU MAROC**

**AMENDIS** 

Appel d'Offres N° XX /XX

R.G.A.O.

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES APPELS D'OFFRES

LE PRÉSENT RÈGLEMENT DOIT ETRE RETOURNÉ DÛMENT PARAPHÉ, SIGNÉ ET CACHETÉ À LA DERNIÈRE PAGE

	Concei	rnant :	
Codes Projets			

# **SOMMAIRE**

1	GÉNÉRALITÉS	4
1.1 1.2		
1.2	,	4 1
1.4	· ·	
1.5		
1.6		
1.7		
1.8		
1.9	VISITE DES LIEUX	6
2	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	7
2.1		
2.2	2 ECLAIRCISSEMENTS APPORTÉS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	7
2.3	MODIFICATIONS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	7
3	PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
3.1	LANGUE DE LA SOUMISSION	8
3.2	DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE LA SOUMISSION	8
	3.2.1 Dossier Administratif	
	3.2.2 Dossier Technique et Additif	
3.3	3.2.3 Offre Financière	10
3.4	•	
3.5		
3.6		
5.0	3.6.1 Variantes financières ou administratives	
	3.6.2 Variantes techniques	12
3.7	FORME ET SIGNATURE DE LA SOUMISSION	13
4	REMISE DES SOUMISSIONS	13
4 1	CACHETAGE ET MARQUAGE DES SOUMISSIONS	13
4.2		14
4.3	,	
5	OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES SOUMISSIONS	15
5.1	OUVERTURE DES SOUMISSIONS	15
5.2		
5.3	<u>,</u>	
5.4		
5.5	,	
	5.5.1 Condition d'admissibilité	
_	5.5.2 Cas des Appels d'Offres à Seuil Technique	
5.6		
5.7	7 ÉVALUATION DES OFFRES FINANCIÈRES	18

6	ATTRIBUTI	ON DU MARCHÉ	18
6.1	CRITÈRES	D'ATTRIBUTION	18
	6.1.1 Le crité	ère du MOINS Disant	19
		ère du MIEUX Disant	
6.2		CCEPTER OU DE REJETER	
6.3		ANNULER UN APPEL D'OFFRE	
6.4		ΓΙΟΝ DE L'OFFRE	
6.5	SIGNATUR	RE DU MARCHE	20
6.6	CAUTION	DE BONNE EXÉCUTION = CAUTION DÉFINITIVE	20
7	ANNEXES		21
	ANNEXE 1:	Modèle de DÉCLARATION SUR L'HONNEUR	21
	ANNEXE 2:	Modèle de CAUTION DE SOUMISSION = CAUTION PROVISOIRE	22
	ANNEXE 2:	Modèle de CAUTION DE SOUMISSION = CAUTION PROVISOIRE	22
	ANNEXE 3:	Modèle de DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ	23
	ANNEXE 4:	Fiche de Renseignements sur LES RÉFÉRENCES TECHNIQUES	24
	ANNEXE 5:	Fiche de Renseignements ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS	25
	ANNEXE 6:	Fiche de Renseignements sur LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS	27
	ANNEXE 7:	Modèle d'ATTESTATION DE CAPACITÉ FINANCIÈRE SPÉCIFIQUE	28
	ANNEXE 8:	Modèle de PLAN DE CHARGE DE LA SOCIÉTÉ	29
	ANNEXE 9:	Fiche sur LES MOYENS HUMAINS POUR LE PROJET	30
	ANNEXE 10:	Fiche sur LES MOYENS MATÉRIELS POUR LE PROJET	31
	ANNEXE 11:	Modèle de GARANTIE DÉCENNALE POUR LES OUVRAGES	32
	ANNEXE 12:	Modèle de GARANTIE DÉCENNALE POUR LES TUYAUX	33
	ANNEXE 13-1	: Modèle d'ACTE D'ENGAGEMENT (Sur Offre de prix)	34
	ANNEXE 13-2	:Modèle d'ACTE D'ENGAGEMENT (Sur Offre au rabais)	36
	ANNEXE 14:	Modèle de CAUTION DE BONNE EXÉCUTION = CAUTION DÉFINITIVE	38

# 1 GÉNÉRALITÉS

#### 1.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'Appel d'Offres qui pourra être sur offres de prix ou sur offres au rabais est lancé par la Société Amendis suivant les modalités prévues au décret N° 2-12-349 du 8 Journada I 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat, ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Dans toutes les pièces du présent Dossier d'Appel d'Offres :

- Les termes « Société », « Entrepreneur », « Entreprise » sous-entendent également « Fournisseur », « Bureau d'Etudes », « Prestataire » ou « Groupement » et désignent le Concurrent ;
- Le terme « Travaux » sous-entend également « Fournitures », « Prestation de service » ou « Etudes » ;
- Le terme «Télégramme » désigne également les télex et télécopies ;
- Le terme « Jour » désigne un jour calendaire ;
- Pour faciliter la rédaction du futur Marché, les termes « Consultation » ou « Appel d'Offres » ont été remplacés par « Marché » dans le Cahier des Prescriptions Spéciales Administratives (CPS-A) et le Cahier des Prescriptions Spéciales Techniques (CPS-T) ;
- Le terme « Soumission » désigne l'ensemble des documents que le Concurrent doit fournir au titre de l'Appel d'Offres.

Aux fins de ce qui est demandé ci-dessous, les Concurrents pour des Marchés de Travaux, de Fournitures, de Prestations de service ou d'Etudes devront faire leur affaire pour présenter une Soumission conforme en l'adaptant au maximum aux définitions des pièces exigées par le présent règlement.

#### 1.2 PORTÉE DE L'APPEL D'OFFRES

Amendis publiera un avis d'Appel d'Offres, par voie de presse, qui mentionnera au moins :

- L'objet du Marché;
- Le lieu où l'on peut retirer le Dossier d'Appel d'Offres ainsi que son prix d'acquisition ;
- Le lieu de réception des Soumissions ;
- Le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'ouverture des Soumissions ;
- Les pièces justificatives à produire quant aux qualités et capacités des Concurrents ;
- Le Montant de la Caution provisoire ;
- Le Délai maximum d'exécution ;
- La date de la réunion ou de la visite des lieux que le Maître d'ouvrage envisage d'organiser à l'intention des concurrents ;
- Le lieu, le jour et l'heure limites pour la réception des échantillons, prospectus et notices ;

#### 1.3 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES ET PARTICULARITÉS

La description détaillée de l'objet de cet Appel d'Offres est donnée dans le Cahier des Prescriptions Spéciales Techniques (CPS-T)

[RGAO, version 21 Règlement Général des Appels d'Offres

#### 1.4 CONCURRENTS ADMIS À CONCOURIR

Ne peuvent participer au présent Appel d'Offres que les Sociétés répondant aux dispositions de l'Article 24 du décret N° 2-12-349 du 8 Journada I 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des Marchés de l'Etat, ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

#### 1.5 GROUPEMENT D'ENTREPRISES – SOUS-TRAITANCE

Les Entreprises peuvent soumissionner seules ou en groupement d'entreprises conjointes et solidaires. Dans ce dernier cas, le groupement désignera un chef de file mandataire qui représentera le groupement vis à vis d'Amendis sur les plans technique, administratif, juridique et financier. Dans ce sens, la convention liant les membres du groupement devra désigner clairement le mandataire du groupement. Ce groupement devra disposer d'un compte bancaire unique.

Il demeure bien entendu, que chacun des membres du groupement devra, pour la part dont il aura la charge et qui devra être clairement indiquée dans la Soumission, être agréé par la Commission d'appel d'offres.

Le Concurrent indiquera à l'appui de sa Soumission, la liste et les références des sociétés proposées en tant que sous-traitants, en indiquant les natures des travaux qui leur seront confiés.

Amendis se réserve le droit de refuser tout sous-traitant qui ne présenterait pas les références suffisantes pour exécuter les travaux dont il aura la charge. Dans ce cas l'Entrepreneur s'engage à présenter de nouveaux sous-traitants sans qu'il en résulte une quelconque augmentation de prix.

Les sous-traitants agréés fourniront un engagement de respecter les clauses techniques les concernant dans le Marché définitif, ainsi que les procédures de sécurité. Ces dispositions ne réduiront en aucune façon la responsabilité de l'Entrepreneur, au sujet des travaux exécutés par ses sous-traitants.

#### 1.6 OUALIFICATION DES CONCURRENTS

Pour se voir attribuer le Marché, les Concurrents doivent établir à la satisfaction d'Amendis qu'ils ont les capacités et les ressources nécessaires pour mener à bien l'exécution du Marché.

Aux fins du présent Marché, les Concurrents doivent répondre aux critères de sélection minimum suivants :

- Avoir, au cours des cinq dernières années, réalisé au moins un chiffre d'affaires annuel moyen d'un montant compatible avec le projet objet du présent Appel d'Offres ;
- Disposer d'un matériel suffisant, et fournir la liste détaillée de ce dont il dispose et de ce qui sera affecté en temps voulu au projet objet du présent Appel d'Offres ;
- Proposer un Directeur de projet sur site ayant 10 ans d'expérience dans la réalisation de travaux de nature et de complexité comparables ;
- Avoir une situation financière saine ressortant des bilans et comptes de résultat audités des trois dernières années, et de plus, présenter une attestation de capacité financière de la part de la Banque de l'Entrepreneur;
- Etablir qu'il dispose des ressources nécessaires et disponibles (en tenant compte de son plan de charge) pour mener à bien, et dans les délais, l'exécution du Marché.

En cas d'engagement en groupement, tous les membres du groupement doivent répondre aux critères donnés ci-dessus, pour la part qui les concerne. De plus, le Mandataire doit avoir réalisé au cours des cinq dernières années, un chiffre d'affaires annuel moyen d'un montant équivalent au moins aux deux tiers (2/3) du montant total indiqué ci-dessus.

#### 1.7 UNE OFFRE PAR CONCURRENT

Chaque Concurrent ne présentera qu'une seule Soumission, que ce soit à titre individuel ou en tant que membre d'un groupement d'Entreprises. Un Concurrent qui présenterait ou participerait à plusieurs Soumissions sera disqualifié.

#### 1.8 FRAIS DE SOUMISSION

Les dossiers de l'appel d'offres sont remis contre rémunération. Celle-ci ne doit refléter que le coût de l'édition du dossier et de sa distribution aux candidats.

#### 1.9 VISITE DES LIEUX

En raison des spécificités des travaux projetés, il pourra être demandé aux Concurrents de visiter et d'inspecter de manière détaillée le site des travaux. Dans ce cas cette visite sera rendue **OBLIGATOIRE**, et le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) le mentionnera clairement en précisant la personne à contacter à cet effet. Celle ci sera programmée à la date fixée à l'avis d'Appel d'Offres, le Concurrent joindra dans sa Soumission l'attestation de visite des lieux qu'il aura fait établir par Amendis. Les dépenses résultant de cette visite restent à la charge du Concurrent.

Amendis autorise le Concurrent et n'importe lequel de ses employés ou agents, à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de la dite inspection, à la condition expresse que le Concurrent, ses employés et ses agents, dégage Amendis, ses employés et ses agents, de toute responsabilité qui découle du fait de cette visite, et qu'il demeure responsable des accidents corporels (mortels ou autres), des pertes ou dommages matériels, et d'une manière plus générale de toutes pertes, dommages, coûts et frais encourus du fait de cette inspection.

A l'issue de cette visite des lieux et dès la remise de sa Soumission, le Concurrent sera réputé avoir une parfaite connaissance des travaux projetés et des conditions de leur réalisation et ne pourra se prévaloir d'une quelconque méconnaissance susceptible d'impliquer une modification du montant de son engagement.

#### 2 DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

#### 2.1 CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les candidats pourront se procurer à titre onéreux le Dossier d'Appel d'Offres auprès de la Direction des Achats de la Société Amendis, 9ème étage, Immeuble Tanger Office Center. Bd Idriss1er – 90 000 Tanger – MAROC, Tél:(212) (05) 39 32 80 00, Fax::(212) (05) 39 32 80 01.

Le prix de chaque exemplaire du Dossier d'Appel d'Offres est fixé au niveau de l'avis d'Appels d'Offres.

Ce Dossier comprendra généralement les documents suivants:

- Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO);
- Le Règlement Général des Appels d'Offres (RGAO);
- Le Cahier des Prescriptions Spéciales Administratives (CPS-A), ainsi que son annexe, les Spécifications Particulières en Matière de Sécurité (SPMS), et la charte Achats VEOM / Amendis ;
- Le Cahier des Prescriptions Spéciales Techniques (CPS-T);
- La Définition des Prix Unitaires (DPU);
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU);
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) en définira la liste précise.

#### 2.2 ECLAIRCISSEMENTS APPORTÉS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Tout Concurrent désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande par écrit ou par téléfax à l'adresse d'Amendis indiquée dans l'Avis d'Appel d'Offres, ou par voie électronique. Cette demande n'est recevable que si elle parvient à Amendis au moins 7 jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis Amendis répondra à toute demande d'éclaircissements qu'elle a reçue au moins 3 jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis. Une copie de cette réponse, indiquant la question posée mais sans en mentionner l'auteur, sera adressée à tous les Concurrents ayant retiré le Dossier d'Appel d'Offres.

#### 2.3 MODIFICATIONS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

A tout moment avant la date fixée pour la remise des Soumissions, Amendis peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offre en publiant des documents additifs. Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet du marché.

Tout Document Modificatif ainsi publié fait partie du Dossier d'Appel d'Offres tel que défini à l'Article 2.1 et est communiqué par écrit ou par fax à tous les Concurrents qui ont déjà retiré le Dossier d'Appel d'Offres. Ces derniers devront accuser réception de chaque Document Modificatif à Amendis par téléfax.

Pour donner aux Concurrents suffisamment de temps pour tenir compte du Document Modificatif lors de la préparation de leurs Soumissions, Amendis pourra reporter la date limite de remise des Soumissions, conformément aux dispositions de l'Article 4.2.

## 3 PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 LANGUE DE LA SOUMISSION

Tous les documents constitutifs de la Soumission, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la Soumission échangés entre le Concurrent et Amendis, seront rédigés en français. Les documents complémentaires et tous les documents imprimés fournis par le Concurrent peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction exacte des passages concernant la Soumission dans la langue française, auquel cas, aux fins d'interprétation de la Soumission, seule la traduction en français fera foi.

#### 3.2 DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE LA SOUMISSION

Les Concurrents devront obligatoirement déposer une Soumission conforme aux exigences du présent Règlement. La Soumission devra être constituée des documents suivants :

#### 3.2.1 Dossier Administratif

- **Pièce (a)** La **déclaration sur l'honneur**, conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N°1;
- **Pièce (b)** L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire le cas échéant ;
- Pièce (c) Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement.
- Pièce (d) L'ensemble des Documents constitutifs du Dossier d'Appel d'Offres tel que définis à l'Article 2.1, complétés le cas échéant par les Documents Modificatifs définis à l'Article 2.3, paraphés à chaque page et signés en dernière page avec la mention manuscrite « LU et APPROUVÉ » par le représentant qualifié du Concurrent. Les signatures et les paraphes doivent porter l'empreinte du Cachet Officiel de la Société ;
- Pièce (e) Les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- **Pièce (f)** Une attestation fiscale ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an avant la date de remise des soumissions délivrée par le percepteur attestant que la société est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle la société a été imposée ;
- Pièce (g Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée par la CNSS datant de moins d'un an avant la date de remise des soumissions ;
- Pièce (h) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation.

En cas de groupement, les Pièces (e), (f), (g, (h) devront être fournies **pour chaque** Société ou Entreprise membre du groupement, et l'ensemble des Documents constituant la Pièce (f) devront être paraphés et

signés par l'ensemble des membres du groupement. De plus un des membres sera désigné comme Mandataire responsable devant Amendis à tous égards pour l'exécution du Marché découlant du présent Appel d'Offres. Il apportera la preuve que cette désignation a été préalablement autorisée en présentant la Pièce suivante :

**Pièce (I)** La **Déclaration de Solidarité** – Mandataire commun-pilote, conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N°3 ;

**NB**: Les Pièces (b), (c) et (d) les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées, délivrés par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

#### 3.2.2 Dossier Technique et Additif

- Le Dossier Technique et Additif comprendra les Pièces suivantes quand celles-ci seront **spécifiquement** exigées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) :
  - **Pièce (a)** Les références techniques pour les travaux datant de moins de cinq (5) années et similaires à ceux objet du présent Appel d'Offres réalisés, aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, par le Concurrent, présentées de façon conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N°4. En cas de groupement, ces documents seront fournis pour chacun des membres du groupement ;
  - **Pièce (b)** Une fiche de renseignements juridiques, administratifs et financiers conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N°5. En cas de groupement, ce document sera fourni pour chacun des membres du groupement ;
  - **Pièce (c)** Une note indiquant les moyens humains et matériels du Concurrent conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N°6. En cas de groupement, ces documents seront fournis pour chacun des membres du groupement ;
  - **Pièce (d) Une attestation de capacité financière** du Concurrent conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N°7. En cas de groupement, ce document sera fourni pour chacun des membres du groupement ;
  - **Pièce (e)** Les attestations d'assurances : Accidents de travail, responsabilité civile et matérielle dûment accompagnées des quittances de primes correspondantes régularisées. En cas de groupement, ces attestations seront fournies pour chacun des membres du groupement ;
  - **Pièce (f)** Le plan de charge du Concurrent conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N°8. En cas de groupement, ce document sera fourni pour chacun des membres du groupement;
  - **Pièce (g)** Le mémoire technique précisant :

Pour les types de Marchés « Travaux », « Fournitures », « Etudes » ou « Prestation » :

- **g1** Les moyens humains prévus au minimum pour l'exécution du projet (personnel d'encadrement avec CV et personnel d'exécution), conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N°9;
- **g2** Le planning prévisionnel des travaux, détaillé par opération et par tâche, montrant l'agencement des opérations, les rendements et cadences, ainsi que le chemin critique ;

Pour les types de Marchés « Travaux » :

g3 Les moyens matériels prévus au minimum pour l'exécution du projet,

conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N°10;

#### **g4** Le mode de réalisation des ouvrages, en particulier :

- Les préparatifs (installations de chantier, études, provenance des matériaux, aires de stockage, prise en compte de la sécurité, etc.);
- La description des méthodes d'exécution des travaux par opération, et les dispositions qui seront prises par le Concurrent pour faire face à certaines difficultés particulières ;
- Tout autre document demandé spécifiquement dans le RPAO.
- **g5** L'engagement de garantie décennale pour les ouvrages, conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N° 11 ;
- **g6** L'engagement de garantie décennale pour les tuyaux fournis, conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N° 12 ;
- **g7** Les Fiches techniques éventuellement demandées dans le RPAO.
- Pièce (h) Le descriptif technique des matériels et fournitures, accompagné des brochures et des catalogues ;
- Pièce (i) L'attestation de visite des lieux délivrée par Amendis ;
- Pièce (j) Les propositions de sous-traitance et les parties de travaux concernées dont le Concurrent demande l'agrément de la Commission d'appel d'offres. Ces propositions doivent être accompagnées d'une attestation de capacité financière conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N°7, et appuyées par les références présentées de façon conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N°6 et les catalogues techniques des sous-traitants prouvant l'expérience de ces derniers dans les parties d'ouvrages que le Concurrent compte leur confier.

#### 3.2.3 Offre Financière

#### L'Offre Financière comprendra:

- Pièce (a) L'Acte d'Engagement dûment rempli est signé par le concurrent ou son représentant habilité, établi sur papier timbré et conforme au modèle figurant aux ANNEXES N°13-1 ou N°13-2, suivant le cas. Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres
- **Pièce (b)** Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), complété en chiffres et en toutes lettres, paraphé à chaque page et signé en dernière page ;
- **Pièce (c)** Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), complété quant aux prix unitaires et aux produits de ces prix unitaires par les quantités correspondantes, paraphé à chaque page et signé en dernière page ;

En cas de groupement, les 3 Pièces (a), (b) et (c) devront être paraphées et signées par l'ensemble des membres du groupement. De plus, la Pièce suivante devra être fournie :

**Pièce (d)** La Convention liant les membres du groupement, indiquant la répartition des tâches au sein du groupement ainsi que la part du montant de l'Offre revenant à chaque membre du groupement.

En plus de la version papier de l'offre financière le soumissionnaire doit insérer dans la même enveloppe un CD ou USB incluant l'offre financière sous format Excel. En cas de discordance entre les deux (2) versions c'est l'acte d'engagement qui fait foi.

#### Observation générale IMPORTANTE

Il est à signaler que **l'absence** d'une des Pièces citées ci-dessus et expressément exigées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ou **la non conformité** de celles-ci aux modèles annexés à ce présent document, pourra entraîner le rejet pur et simple de la Soumission, et ce sans possibilité de contestations de la part du Concurrent.

#### 3.3 MONTANT DE L'OFFRE FINANCIÈRE

Sauf indication contraire figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres, le Marché couvre l'ensemble des Travaux décrits dans le Cahier des Prescriptions Spéciales Techniques (CPS-T) sur la base du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) présentés par le Concurrent.

<u>Dans le cas d'une offre de prix</u>, le Concurrent indiquera les prix unitaires dans le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) ainsi que les prix unitaires et totaux de toutes les rubriques figurant au Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

<u>Dans le cas d'une offre au rabais</u>, le Concurrent indiquera le rabais (positif ou négatif) exprimé en pourcentage et qui s'appliquera sur la totalité des prix unitaires figurant au Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

<u>Dans le cas d'une offre à prix global</u>, le Concurrent indiquera la décomposition du prix global dans toutes les rubriques figurant dans la Décomposition du Montant Global (DMG)

Tous les droits, taxes, impôts et autres prélèvements payables par la Société au titre du Marché ou à tout autre titre, connus au moins vingt huit (28) jours avant la date limite de remise des Soumissions, sont inclus dans les prix unitaires et totaux et dans le montant total de l'Engagement présenté par le Concurrent et l'évaluation et la comparaison des Soumissions faites par Amendis s'effectueront sur cette base.

#### 3.4 VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours à compter de la date de la séance d'ouverture des plis. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) définira précisément cette date. Une offre qui serait valide pour une période plus courte sera **écartée** par Amendis comme étant non conforme aux conditions de l'Appel d'Offres.

Dans des cas exceptionnels, avant l'expiration du délai initial de validité des Soumissions, Amendis pourra demander aux Concurrents de proroger la durée de validité de leur Soumission pour une période donnée. Sa demande et les réponses à sa demande, doivent être faites par écrit ou par télégramme. Le Concurrent pourra refuser de proroger la validité de sa Soumission sans perdre sa garantie de Soumission (caution provisoire). Le Concurrent qui acceptera de proroger la durée de validité de sa Soumission ne pourra modifier sa Soumission et il devra proroger la durée de validité de sa garantie de Soumission en conséquence et conformément aux dispositions de l'Article 3.5 à tous égards.

#### 3.5 CAUTION DE SOUMISSION = CAUTION PROVISOIRE

Conjointement à sa Soumission, le Concurrent fournira un cautionnement de Soumission (ou cautionnement provisoire) dont le montant est spécifié sur l'avis d'Appels d'Offres et également dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

La garantie de Soumission se présentera sous forme de garantie émise par une banque, une compagnie de garantie ou une compagnie d'assurance située au Maroc et agréée pour ce faire par le Ministère chargé des Finances. La garantie bancaire ou la caution sera conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N°2 et sera valide 30 jours suivant l'expiration de la période de validité des Soumissions.

Toute Soumission qui n'est pas accompagnée d'une caution de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission d'appel d'offres comme non conforme.

Les cautions de Soumission des Concurrents non retenus seront restituées dans les plus brefs délais et, au plus tard, 30 jours après l'expiration du délai de validité des Soumissions.

La caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura reçu la lettre d'acceptation et constitué la garantie de bonne exécution requise conformément à l'Article 6.5.

La caution de Soumission pourra être saisie :

- Si le Concurrent retire sa Soumission durant la période de validité des Soumissions ;
- Si le Concurrent n'accepte pas la correction du montant de sa Soumission, conformément aux dispositions de l'Article 5.6;
- Si l'attributaire du Marché omet, dans les délais fixés, de signer la Convention ou de présenter la garantie de bonne exécution requise.

#### 3.6 SOLUTION DE BASE ET VARIANTES

#### 3.6.1 Variantes financières ou administratives

Le Concurrent qui souhaite présenter des réserves concernant sa Soumission, ou s'écarter de toute autre façon des conditions du Dossier d'Appel d'Offres sur des points à caractère financier ou administratif, devra présenter ces réserves ou divergences sous la forme d'une variante aux conditions de base figurant au Dossier d'Appel d'Offres, étant entendu que, pour que la variante soit examinée, le Concurrent devra quand même fournir un engagement conforme entièrement chiffré. Il convient d'attirer l'attention des Concurrents sur les dispositions de l'Article 5.4 relatives au rejet des Soumissions qui ne seraient pas conformes aux conditions requises par le Dossier d'Appel d'Offres.

Chaque variante doit être accompagnée d'une description détaillée et chiffrée des coûts que supporterait Amendis si la variante était retenue et incluse dans le Marché. Les Soumissions comportant des réserves ou des divergences qui ne seraient pas détaillées et chiffrées sous forme de variantes peuvent être rejetées. Après l'évaluation, conformément aux dispositions de l'Article 5.7, Amendis se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition variante présentée conformément à la présente clause.

#### 3.6.2 Variantes techniques

Le Concurrent qui souhaite présenter une ou des variantes techniques par rapport aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres devra d'abord présenter une Soumission pour la Solution de base telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'Offres. Il devra fournir tous les renseignements dont Amendis aura besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, ventilation des prix et méthodes de construction proposées. Le Concurrent sera entièrement responsable de la solution technique présentée dans cette variante et ne pourra exprimer aucune réclamation auprès d'Amendis au moment de l'exécution des travaux correspondants. L'ensemble de la documentation technique concernant la dite variante constituera le « Dossier Technique de la variante ». Amendis évaluera selon ses propres mérites la variante technique proposée qui devra rester conforme aux normes de rendement exigées pour les travaux.

Pour chiffrer financièrement la variante, le Concurrent peut modifier le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), définis à l'Article 2.1. Il s'engage sur les quantités composant le nouveau Bordereau de telle sorte que les plans d'exécution et les décomptes qui en résulteront seront plafonnés à ces quantités. Il sera responsable de toutes les erreurs relevées en cours d'exécution ainsi que des conséquences qui pourraient en résulter. L'Offre Financière de la variante comprendront le BPU et le DQE modifiés et dûment remplis.

#### 3.7 FORME ET SIGNATURE DE LA SOUMISSION

Quand il est demandé que des documents constitutifs de la Soumission décrits à l'Article 3.2 soient fournis en trois exemplaires dont un original et deux copies, le Concurrent indiquera clairement « ORIGINAL » et « COPIE » selon le cas. En cas de divergence entre l'original et la copie, l'original fera foi.

La Soumission ne comportera aucune modification, suppression ni surcharge, à l'exception de celles qui sont effectuées conformément aux instructions émises par Amendis ou de celles qui sont nécessaires pour corriger des erreurs du Concurrent, auquel cas, les corrections seront paraphées par le ou les signataires de la Soumission.

A l'exception de la documentation générale du Concurrent, notamment ses catalogues, tous les documents, pièces écrites et plans établis dans le cadre de la Soumission utiliseront exclusivement le système métrique et les unités qui s'y rattachent.

#### 4 REMISE DES SOUMISSIONS

#### 4.1 CACHETAGE ET MARQUAGE DES SOUMISSIONS

Les Soumissions seront remises à Amendis dans un pli global cacheté à l'adresse donnée ci-après :

#### MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

#### **AMENDIS**

#### **DIRECTION DES ACHATS**

9ème étage, Immeuble Tanger Office Center. Bd Idriss 1er - TANGER - ROYAUME DU MAROC

L'enveloppe extérieure devra porter de façon très apparente le nom et l'adresse du Concurrent, ainsi que les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES	OUVERT EN SÉANCE PUBLIQUE N°
Du	(Date fixée de l'Avis d'Appel d'Offres)
Concernant ·	

# LE PLI NE DOIT ETRE OUVERT QUE PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHÉS LORS DE LA SÉANCE D'EXAMEN DES SOUMISSIONS

Si l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée et marquée comme indiqué précédemment, Amendis ne pourra être tenu en aucun cas responsable de ce que la Soumission se soit égarée ou de ce qu'elle soit ouverte prématurément.

Ce pli global devra contenir les trois enveloppes cachetées suivantes :

1) Une enveloppe portant l'indication « DOSSIER ADMINISTRATIF » contenant le Dossier Administratif défini à l'Article 3.2.1 et conformément au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) (**Un original**).

- 2) Une enveloppe portant l'indication « DOSSIER TECHNIQUE ET ADDITIF » contenant le Dossier Technique et Additif défini à l'Article 3.2.2 et conformément au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) (Un original et deux copies).
- **3**) Une enveloppe portant l'indication « OFFRE FINANCIERE » contenant l'Offre Financière définie à l'Article 3.2.3. (**Un original**).

Il est à signaler que l'absence d'une des copies entraîne le rejet pur et simple et immédiat de la Soumission sans possibilité de contestations de la part du Concurrent.

Pour chaque variante technique proposée, les deux enveloppes cachetées suivantes :

- 1) Une enveloppe portant l'indication « DOSSIER TECHNIQUE VARIANTE N°xx » contenant le Dossier Technique de la variante xx définie à l'Article 3.6.2 .(Un original et deux copies).
- **2**) Une enveloppe portant la mention « OFFRE FINANCIERE : VARIANTE N°xx » contenant l'Offre Financière de la variante xx, définie à l'Article 3.6.2. (**Un original**).

Pour chaque variante financière ou administrative proposée, l'enveloppe cachetée suivante :

1) Une enveloppe portant la mention « OFFRE FINANCIERE : VARIANTE N° xx » contenant l'Offre Financière de la variante xx, définie à l'Article 3.6.1. (Un original).

#### 4.2 DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPOT DES SOUMISSIONS

Amendis devra recevoir les Soumissions à l'adresse spécifiée à l'Article 4.1, au plus tard à la date et à l'heure fixées dans l'avis d'Appel d'Offres publié par avis de presse.

Amendis pourra, à son gré, proroger la date limite fixée pour la remise des Soumissions en publiant un rectificatif conformément aux dispositions de l'Article 2.3, auquel cas tous les droits et obligations d'Amendis et des Concurrents précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour la séance d'ouverture des plis. Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signé du concurrent ou son représentant habilité et adressée à Amendis.

#### 4.3 SOUMISSION HORS DÉLAI

Toute Soumission reçue par Amendis après les date et heure limites fixées pour la remise des Soumissions à l'Article 4.2 sera écartée et retournée au Concurrent sans avoir été ouverte. Aucune contestation ne sera admise en cas de dépôt ou d'arrivée tardive des Soumissions. Les seules dates opposables seront celles du reçu de dépôt ou de l'arrivée effective de la Soumission dans les locaux d'Amendis (cachet arrivée du Bureau d'Ordre d'Amendis).

Une Soumission une fois déposée, ne pourra être modifiée après la date limite de remise des Soumissions, exception faite des dispositions de l'Article 5.6.

## 5 OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

#### 5.1 OUVERTURE DES SOUMISSIONS

La Commission d'appel d'offres ouvrira les plis à l'adresse indiquée au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et en présence des représentants des Concurrents qui souhaitent y assister.

L'ouverture des Soumissions se déroulera en deux séances soit publiques, soit privées et qui seront spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

- Au cours de la première séance, le président de la Commission d'appel d'offres ouvrira les plis contenant le Dossier Administratif et le Dossier Technique et Additif. En cas de variantes, les Dossiers Techniques des variantes seront également ouverts. La Commission d'appel d'offres vérifiera la conformité des Soumissions, conformément à l'Article 5.4.
  - Le président donne lecture de la liste des concurrents admissibles sans faire connaître les motifs des éliminations des concurrents non retenus.
- Au cours de la deuxième séance, qui aura lieu soit immédiatement après la première séance, soit à une date ultérieure, le président de la Commission d'appel d'offres ouvrira les plis contenant les Offres Financières des Concurrents ayant été jugées admissibles suite à l'évaluation faite conformément à l'Article 5.5. Lors de cette ouverture, Amendis reportera le nom des Concurrents, le montant indiqué dans chaque Acte d'Engagement relatif à la solution de base et aux éventuelles variantes retenues, les rabais éventuels, et tout autre détail que la Commission d'appel d'offres peut, à sa discrétion, juger approprié.

La Commission d'appel d'offres établira un procès-verbal de l'ouverture des plis, lequel comportera les renseignements communiqués aux Concurrents présents.

#### 5.2 CARACTÈRE CONFIDENTIEL DE LA PROCÉDURE

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des Soumissions, et aux recommandations concernant l'attribution des Marchés ne sera divulguée aux Concurrents ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du Marché au Concurrent retenu.

Toute tentative faite par un Concurrent pour influencer la Commission d'appel d'offres ou Amendis dans l'examen des Soumissions ou la décision d'attribution du Marché pourra entraîner le rejet de sa Soumission.

## 5.3 ECLAIRCISSEMENTS APPORTÉS AUX SOUMISSIONS

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des Soumissions, la Commission d'appel d'offres pourra, si elle le désire, demander à n'importe quel Concurrent de donner tout type d'éclaircissements sur sa Soumissions, y compris une décomposition des prix unitaires.

#### 5.4 DÉTERMINATION DE LA CONFORMITÉ.

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des Soumissions, la Commission d'appel d'offres procédera à leur examen préliminaire et vérifiera qu'elles sont conformes.

Une Soumission est conforme si:

• Le Dossier Administratif et le Dossier Technique et Additif comportent la totalité des Pièces exigées aux Articles 3.2.1 et 3.2.2 et tel que précisé dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO);

- Les Pièces originales sont valides, notamment en ce qui concerne leurs signatures ;
- Le Dossier Technique et Additif a bien été délivré en un original et deux copies ;
- Le Concurrent répond aux critères de sélection minimum indiqués à l'Article 6 ;
- Elle est conforme pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, c'est-àdire qui accepte et respecte toutes les conditions, modalités et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle :
  - qui affecterait sensiblement l'étendue, la conformité de la fourniture ou la qualité d'exécution des travaux;
  - > ou qui limiterait sensiblement les droits d'Amendis, ou les obligations futures du Concurrent en vertu du Marché;
  - > ou dont la correction affecterait injustement la compétitivité des autres Concurrents qui ont présenté des Soumissions conformes pour l'essentiel au dossier d'Appel d'Offres.

Si un Concurrent présente une Soumission uniquement pour une variante, sans en avoir présenté une pour la solution de base, celle-ci sera automatiquement écartée.

Si une Soumission n'est pas conforme, elle est rejetée par la Commission d'appel d'offres et ne peut être par la suite rendue conforme par la correction subséquente de la raison qui la rendait non conforme.

L'Offre financière correspondant à une Soumission non conforme sera restituée non ouverte au Concurrent au cours de la séance publique, ou expédiée par la poste.

#### 5.5 DÉTERMINATION DE L'ADMISSIBILITÉ

Les Soumissions seront jugées à huis clos par la Commission d'appel d'offres qui vérifiera qu'elles sont admissibles à l'ouverture des Offres Financières.

#### 5.5.1 Condition d'admissibilité

Une Soumission n'est pas admissible si l'une quelconque des conditions suivantes est rencontrée :

- Le Concurrent a causé par ses difficultés, sa mauvaise gestion, ou des manquements aux règles de qualité et de sécurité, des préjudices graves à des projets exécutés passés ou en cours d'exécution.
- Le plan de charge du Concurrent, examiné en fonction des éléments fournis par le Concurrent et des informations disponibles chez Amendis, est saturé et qu'il ne permettra pas au Concurrent de réaliser le projet conformément à l'ordonnancement qui lui est fixé.
- Les références techniques du Concurrent sont jugées insuffisantes pour réaliser les travaux (dans le cas où ces références techniques sont requises conformément à l'Article 3.2.2, Pièce a).
- La Soumission a obtenu une Note Technique (NT) inférieure à la note éliminatoire (70/100) (dans le cas d'Appel d'Offres à Seuil Technique conformément à l'Article 5.5.2).

La Commission d'appel d'offres aura la faculté de demander aux Concurrents toutes précisions ou compléments d'informations qui lui paraîtraient nécessaires sur le plan technique.

L'Offre financière correspondant à une Soumission non admissible sera restituée non ouverte au Concurrent au cours de la séance publique, ou expédiée par la poste.

#### 5.5.2 Cas des Appels d'Offres à Seuil Technique

Ce mode de jugement sera appliqué dans tous les Appels d'Offres concernant les « Travaux », les « Etudes » et les « Prestations de service » ainsi que dans certains Appels d'Offres concernant des fournitures spécifiques à des besoins particuliers d'Amendis. Dans ce cas, le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) en définira clairement les modalités (Barême de Notation Technique)

Pour noter les Soumissions, la Commission d'appel d'offres procédera à l'analyse des éléments suivants :

#### L'encadrement et le personnel prévus pour être affectés au projet :

L'encadrement est jugé à travers les CV du personnel affecté au projet. L'évaluation de cet encadrement dépend de la nature et de la durée de l'expérience des cadres ainsi que de leurs formations de base. Amendis se réserve le droit de faire des investigations sur le personnel (N° CNSS, ...). Le Personnel d'exécution est jugé à travers le nombre et les qualifications de ce personnel.

#### Le matériel prévu pour être affecté au projet :

Le matériel proposé pour le projet est jugé à travers le nombre, les caractéristiques, l'âge et les performances. Tout engin immatriculable dont le numéro d'immatriculation ne serait pas indiqué, ne sera pas pris en considération. Le Concurrent pourra éventuellement indiquer la liste du matériel neuf qu'il compte acheter, louer ou engager dans le cadre de l'exécution du Marché ; Un engagement sera établi dans ce sens.

#### Les fournitures prévues pour le projet :

Les fournitures proposées pour le projet sont jugées à travers les références, les qualités de fabrication, les plannings d'approvisionnement, les essais déjà réalisés, la garantie de fonctionnement, leurs conformités par rapport au Cahier des Prescriptions Spéciales - Techniques (CPS-T)

#### Le mode de réalisation des ouvrages :

Le mémoire technique doit permettre de s'assurer que le Concurrent a bien appréhendé les difficultés particulières du projet et que les solutions proposées pour les résoudre sont adéquates. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) identifiera ces particularités.

#### Le planning de réalisation :

Le planning des travaux doit refléter les différentes opérations et tâches à réaliser, (études, approvisionnement, travaux, essais), leurs délais partiels et leurs liaisons. Le niveau de détail du planning et sa capacité de pouvoir cerner le chemin critique seront des critères majeurs d'appréciation.

Chaque Soumission sera notée sur la base des critères précédemment énoncés en utilisant le Barème joint au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et affectée d'une Note Technique ( $N_T$ ) calculée sur 100 points.

La Note éliminatoire (ou Seuil Technique) est égale à : 70 / 100

#### 5.6 CORRECTION DES ERREURS

Après avoir ouvert les Offres Financières des Concurrents admissibles conformément aux dispositions de l'Article 5.1, la Commission d'appel d'offres les vérifiera et rectifiera les erreurs de calcul éventuelles, lesquelles seront corrigées de la façon suivante :

- Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire figurant dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) fera foi, à moins que la Commission d'appel d'offres n'estime qu'il s'agit d'une erreur manifeste de

virgule dans le prix unitaire, auquel cas le montant total cité fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

La Commission d'appel d'offres rectifiera le montant figurant dans l'Acte d'Engagement conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs, le dit montant étant réputé engager le Concurrent. Si le Concurrent n'accepte pas la correction ainsi effectuée, sa Soumission sera rejetée et sa caution de Soumission pourra être saisie conformément aux dispositions de l'Article 3.5.

#### 5.7 ÉVALUATION DES OFFRES FINANCIÈRES

Après avoir corrigé les erreurs éventuelles conformément aux dispositions de l'Article 5.6, la Commission d'appel d'offres procédera aux vérifications des libellés des prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et des calculs du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ou de la Décomposition du Montant Global (DMG). Elle apportera les corrections matérielles nécessaires et arrêtera les montants des Offres après vérification des calculs.

En évaluant les Offres, la Commission d'appel d'offres déterminera pour chaque Soumission le montant évalué en rectifiant le montant de l'Offre Financière comme suit :

- En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Devis Estimatif Récapitulatif ;
- En procédant à un ajustement approprié pour toute autre modification, divergence ou variante présentée conformément aux dispositions de l'Article 3.6.

La Commission d'appel d'offres se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou variante. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui viendraient s'ajouter aux conditions requises par le Dossier d'Appel d'Offres ou qui entraîneraient par ailleurs des avantages qui ne sont pas sollicités par Amendis, ne seront pas prises en considération lors de l'évaluation des Offres Financières.

L'effet estimé des dispositions relatives à la révision des prix figurant dans les conditions du Marché, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des Offres financières.

La Commission d'appel d'offres pourra demander au Concurrent, et notamment si sa Soumission est fortement déséquilibrée par rapport au coût estimé par Amendis, de fournir des analyses détaillées des prix pour n'importe quel élément, ou tous les éléments du Bordereau des Prix Unitaires (BPU), pour prouver que ses prix sont compatibles avec la nature, les méthodes et le calendrier des travaux proposés. Au vu de la réponse du Concurrent, la Commission d'appel d'offres est fondée à écarter la Soumission en question.

## 6 ATTRIBUTION DU MARCHÉ

#### 6.1 CRITÈRES D'ATTRIBUTION

L'évaluation des Offres Financières (base et variantes) ayant été faite conformément à l'Article 5.7, la Commission d'appel d'offres procédera à l'attribution du Marché suivant le mode de jugement et les critères qui auront été clairement mentionnés dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Il convient toutefois de noter qu'Amendis a la faculté, en cas de Marché comportant plusieurs lots, de les répartir entre plusieurs Concurrents.

Toutes choses égales par ailleurs, la préférence sera accordée à l'entreprise marocaine, dans le respect des dispositions de la réglementation marocaine en la matière, notamment l'Article 155 du décret 2-12-349 du

20 mars 2013 fixant les conditions et les formes de passation des Marchés de l'Etat, ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les deux modes de jugement possibles sont :

#### 6.1.1 Le critère du MOINS Disant

Ce mode de jugement sera appliqué notamment pour le cas des Appels d'Offres portant sur les travaux sans complexité ou relatif à une fourniture simple ou achats courants.

#### 6.1.2 Le critère du MIEUX Disant

Ce mode de jugement sera appliqué dans certains Appels d'Offres concernant des « Travaux », des « Etudes » ou des « Prestations de service » de complexité forte à très forte, ainsi que dans certains Appels d'Offres concernant des fournitures spécifiques et de très grande complexité.

Chaque Soumission sera affectée d'une Note Globale ( $N_G$ ) obtenue en pondérant la Note Technique ( $N_T$ ) calculée conformément aux dispositions de l'Article 28.2, avec la Note Financière ( $N_F$ ) calculée de la façon suivante :

- L'Offre la moins disante est affectée de la Note Financière de 100 points. Les autres Offres sont affectées chacune d'une Note Financière correspondante par déduction de 1 point pour chaque pourcent d'augmentation par rapport à l'Offre la moins disante.
- L'évaluation de la Note Financière NF sera basée sur la formule suivante :

• Ainsi, la note globale (NG) pour chaque Soumission sera :  $NG = 0.6 \times NT + 0.4 \times NF$ 

Avec : NT = Note Technique NF = Note Financière

En cas de variantes, on procédera de la façon suivante :

- La comparaison des offres de base permettra de définir l'Offre de base la mieux disante ;
- La comparaison des offres variantes permettra de définir l'Offre variante la mieux disante ;
- Le choix entre les deux Offres mieux disantes précédentes se fera en fonction des mérites et des avantages de chacune d'entre elles.

#### 6.2 DROIT D'ACCEPTER OU DE REJETER

Nonobstant les dispositions de l'Article 6.1, la Commission d'appel d'offres se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute Soumission, d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Soumissions, à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard du (ou des) Concurrent(s) affecté(s).

#### 6.3 DROIT D'ANNULER UN APPEL D'OFFRE

Amendis peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents, annuler l'appel d'offre dans les cas suivants :

- lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offre ont été fondamentalement modifiées ;
- lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché;
- lorsque les offres reçues dépassent les crédits budgétaires alloués au marché ;
- lorsqu'un vice de procédure a été décelé ;

L'annulation d'un appel d'offres ne justifie pas le recours à la procédure négociée.

En cas d'annulation d'un appel d'offres dans les conditions ci-dessus, les concurrents ou l'attributaire du marché ne peuvent prétendre à indemnité.

#### 6.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE

Amendis informe le concurrent attributaire du marché de l'acceptation de son offre par lettre recommandée ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine. Cette lettre doit lui être adressée dans un délai de 5 jours à compter de la date d'achèvement des travaux de la commission

En même temps, Amendis restituera aux Concurrents non retenus leur caution de Soumission et préparera le Marché définitif incluant toutes les dispositions convenues entre les parties. Le document final sera remis à la Société attributaire du Marché pour signature.

Aucun concurrent ne peut prétendre à indemnité si son offre n'a pas été acceptée.

#### 6.5 SIGNATURE DU MARCHE

Amendis fera parvenir le Marché établi sur la base du Dossier d'appel d'Offre et de la soumission et qui récapitule toutes les dispositions convenues entre les deux parties à la Société titulaire du Marché. Dans les 30 jours suivant la date de réception du Marché, ladite Société signera et datera le Marché et le fera parvenir à Amendis, accompagné de la caution définitive y afférente.

L'attribution définitive du Marché n'interviendra qu'après sa signature par les parties prenantes.

#### 6.6 CAUTION DE BONNE EXÉCUTION = CAUTION DÉFINITIVE

Le cautionnement de bonne exécution (cautionnement définitif) est fixé à 3 % (trois pour cent) du montant du Marché et sera conforme au modèle figurant à l'ANNEXE N°14. Il devra être constitué dans les vingts (20) jours suivant la date de notification du Marché, conformément au paragraphe 4 de l'article 15 du CCAG-T. Il sera levé par Amendis suivant la réception définitive des travaux.

Le cautionnement sera émis par un établissement financier agrée à cet effet par le ministre chargé des finances.

Si la Société titulaire du Marché ne remplissait pas ses obligations au titre de l'Articles 6.4, Amendis pourra annuler l'attribution du Marché et saisir le cautionnement provisoire de cette Société.

## 7 ANNEXES

# ANNEXE 1: Modèle de DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

# **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné:	[Nom, prénom et qualité au sein de la Société]
Agissant au nom et	pour le compte de [Raison sociale et forme juridique de la Société]
	au capital de
Adresse du siège so	cial de la Société
Numéro de téléphor	neNuméro du Fax
Adresse électroniqu	ıe
Adresse du domicil	e élu :
Affiliée à la CNSS	sous le N°:
Inscrite au registre	du commerce de [Localité] sous le N°
N° de taxe professio	onnelle
Relevé d'identité ba	incaire RIB
	DÉCLARE SUR L'HONNEUR
	uvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les ant de mon activité professionnelle ;
conditions et l	les conditions prévues à l'article 24 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 fixant les es formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à t à leur gestion ;
du marché, ni traitants rempl	'envisage de recourir à la sous- traitance, que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ; et m'assurer que les sous-issent également les conditions prévues par l'article 24 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat.
4- J'atteste que l'en	treprise n'est pas en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire;
5- J'atteste que je n	e suis pas en situation de conflit d'intérêts
6- M'engage de ne de corruption.	pas recourir par moi-même ou par une personne interposée à des pratiques de fraudes ou
	ude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les s mon dossier de candidature.
	pris connaissance des sanctions prévues par l'article 138 du décret n° 2-12-349, relatives a déclaration sur l'honneur.
	Fait à le
	Signature et cachet du concurrent [2]

[2] En cas de groupement chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

#### ANNEXE 2: Modèle de CAUTION DE SOUMISSION = CAUTION PROVISOIRE

## **CAUTION DE SOUMISSION**

•	, ci-dessous désigné comme « le Concurrent » à l'Appel d'Offres N°
concernant[Brève description de l'objecomme « la Soumission »	et de l'Appel d'Offres], ci-dessous désignée
	ayant notre siège à essous désigné comme « la Banque », sommes tenues à
	que la Banque s'engage à
Signé et authentifié par ladite Banque lejour	de200

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

- 1 Si le Concurrent retire sa Soumission pendant la période de validité spécifiée par le Concurrent dans son Acte d'engagement, ou
- 2 Si le Concurrent s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par Amendis pendant la dite période de validité :
  - **a** manque à signer ou refuse de signer le modèle de Marché alors qu'il est requis de le faire, ou
  - **b** manque à fournir ou refuse de fournir la garantie de bonne exécution, comme prévu dans les instructions aux Concurrents,

Nous nous engageons à payer à Amendis un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée cidessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que Amendis soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande Amendis notera que le montant qu'elle réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'elle spécifiera quelle ou quelles condition(s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des Soumissions, toute demande d'Amendis tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque dans ce délai de trente jours.

Signature de la Banque

## ANNEXE 3: Modèle de DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ

[A fournir en cas de groupement seulement]

# DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ MANDATAIRE COMMMUN - PILOTE

Nous, soussignés
Raison sociale de la Société :
Adresse du siège social :
Capital social:
Nº d'inscription au registre du commerce :
Représentée par Monsieur [Nom, prénom et qualité au sein de la Société]
En vertu des pouvoirs à lui conférés par
[Ce paragraphe est à répéter, dûment complété, pour chacune des Sociétés formant le Groupement]
DÉCLARONS
1 – Que le Groupement au nom duquel nous déposons la Soumission à l'Appel d'Offres N°
2 – Que les règlements à intervenir seront effectués au compte bancaire ouvert conjointement par not
3 – Faisons élection de domicile, pour tout ce qui concerne la Soumission et le Marché à l'avenir, au siège social de l'entreprise pilote.
Fait à le
" BON POUR DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ "
[écrire de la main de chaque signataire]
[Signature et cachet de chaque Concurrent]

#### ANNEXE 4: Fiche de Renseignements sur LES RÉFÉRENCES TECHNIQUES

DOMAINE DE SPÉCIALISATION DE LA SOCIÉTÉ:

[A fournir pour chaque membre du groupement et/ou sous-traitants]

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉFÉRENCES TECHNIQUES

Travaux, Fou	urnitures, Prestat	tions de serv		_	olume analogues à c	eeux du présent
Maître d'Ouvrage	Nom, localisation et type de projet	N° Marché	Montant du Marché (en DH ou autre monnaie)	Année(s) d'exécution	% de participation de la Société dans le projet	Ingénieur Conseil en charge du suivi
			Fait à		. le	

[Signature et cachet du Concurrent]

#### **AVERTISSEMENT IMPORTANT:**

Joindre les copies certifiées conformes à l'original des attestations délivrées par les maîtres d'ouvrage. Toute référence qui ne préciserait pas le montant du projet et qui ne serait pas attestée et certifiée par un maître d'ouvrage ne sera pas prise en considération quelle que soit son importance.

#### ANNEXE 5: Fiche de Renseignements ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

[A fournir pour chaque membre du groupement]

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

## **RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS:**

- Nom officiel et raison sociale de la Société :
- Adresse complète du siège social :
- Adresses télégraphiques :
Numéro de téléphone :
Numéro de télex :
Numéro de fax :
E-mail:
- Année de création :
- Régime juridique (forme) :
- Capital social :
- Activités principales :
- Noms des personnes habilitées à agir au nom de l'Entrepreneur :
1)[Nom, prénom, fonction]
2)[Nom, prénom, fonction]
3)[Nom, prénom, fonction]
- Registre du Commerce :
- C N S S :
- Compte bancaire :

- Pièces à joindre : Statuts de la Société

Appel d'Offres N° Amendis:

#### **RENSEIGNEMENTS FINANCIERS:**

Volume annuel d'activité (Travaux, Fournitures, Prestations de service ou Etudes) réalisé sur cinq dernières années et projections pour les deux ans à venir:

En Dirhams Marocains

ANNÉE		VOLUME ANNUEL D'ACTIVITÉ  (Travaux, Fournitures, Prestations de service ou Etudes )		
AIVILE	TOTAL	Travaux analogues à ceux du présent Appel d'Offres		
	inancières des cinq dernières anné ments et joindre un exemplaire.	ées : bilans, comptes de résultats.		
om, adresse et numéros de to Amendis leur en fait la dema		rrents, susceptibles de fournir des référen		
enseignements concernant le	s litiges dans lesquels le Concurre	ent est actuellement partie.		
Autre(s) Partie(	(s) Cause du litige	Montant en jeu		

[Signature et cachet du Concurrent]

Fait à ..... le .....

Appel d'Offres N° Amendis:

#### ANNEXE 6: Fiche de Renseignements sur LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

[A fournir pour chaque membre du groupement]

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

Effectif global du personnel permanen	<u>t :</u>			
• Personnel cadre technique (niv	veau ingénieur) :		personnes	
NOM	1 QUA	LITÉ	FONCTION	
Personnel administratif:			personnes	
<ul> <li>Personnel d'exécution qualifié</li> </ul>	<b>:</b>		personnes	
• Ouvriers permanents :		personnes		
• Personnel Divers :		personnes		
Montant de la masse salariale annuelle	déclarée à la CNSS a	u cours des t	rois dernières années :	
ANN	EE mass	se salariale a	nnuelle en Dirhams	
		ociété en dist	inguant éventuellement :	
		ociété en dist	inguant éventuellement :	
Le Concurrent dressera la liste complè	ete du matériel de la So	ociété en dist	inguant éventuellement :	
<ul> <li>Le Concurrent dressera la liste complè</li> <li>le matériel roulant,</li> <li>le matériel de transport de liais</li> <li>le matériel logistique,</li> </ul>	ete du matériel de la So	ociété en dist	inguant éventuellement :	
Le Concurrent dressera la liste complè  • le matériel roulant,  • le matériel de transport de liais	ete du matériel de la So	ociété en dist	inguant éventuellement :	
<ul> <li>le matériel de transport de liais</li> <li>le matériel logistique,</li> <li>le matériel de génie civil,</li> </ul>	ete du matériel de la So		inguant éventuellement le	

#### **AVERTISSEMENT IMPORTANT:**

La Commission d'appel d'offres est habilitée à se renseigner auprès des autres administrations pour vérifier et contrôler les affirmations du Concurrent. Toute omission ou insuffisance majeure d'information peut être considérée par la Commission comme une fausse déclaration visant à tromper les membres de la dite Commission et pourrait conduire à l'élimination de l'Offre du Concurrent.

## ANNEXE 7: Modèle d'ATTESTATION DE CAPACITÉ FINANCIÈRE SPÉCIFIQUE

[A fournir pour chaque membre du groupement et/ou sous-traitant]

# ATTESTATION DE CAPACITÉ FINANCIÈRE

Nous soussignés, [Nom ou raison sociale de l'organisme bancaire avec adresse]
Société Anonyme au Capital de : Dirhams,
Demeurant à :
CERTIFIONS QUE
La Société[Nom de la Société Concurrent avec adresse]
ayant un compte chez nous sous le N°
En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.
Fait à le le
Signature de la Banque

## ANNEXE 8: Modèle de PLAN DE CHARGE DE LA SOCIÉTÉ

[A fournir pour chaque membre du groupement]

# PLAN DE CHARGE DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la Société :

	OBJET		% de	DURÉE	DATE	TAUX DE RÉALISATIO	
N° MARCHÉ	ET CLIENT	MONTANT	participation dela Société dans le projet	TOTALE DU PROJET	DE L'O.S	Quantités totales prévues (*)	% réalisé

#### **AVERTISSEMENT IMPORTANT:**

La Commission d'appel d'offres est habilitée à se renseigner auprès des autres administrations pour vérifier et contrôler les affirmations du Concurrent. Toute omission ou insuffisance majeure d'information peut être considérée par la Commission comme une fausse déclaration visant à tromper les membres de la dite Commission et pourrait conduire à l'élimination de l'Offre du Concurrent.

[Signature et cachet du Concurrent]

#### ANNEXE 9: Fiche sur LES MOYENS HUMAINS POUR LE PROJET

# FICHE SUR LES MOYENS HUMAINS PRÉVUS AU MINIMUM POUR L'EXÉCUTION DU PROJET

#### **PERSONNEL D'ENCADREMENT:**

	Nom et prénom	Société	Qualification	Années d'expérience	
Poste				En général	Dans le poste envisagé
Directeur de projet sur site					
Ingénieur					
Chef de chantier					
Topographe					
Chef mécanicien					
Chef des approvisionnements					
autres					

Pour le Directeur de projet sur site, joindre **impérativement** le curriculum vitae.

Pour les autres cadres, ce curriculum vitae est facultatif

# PERSONNEL D'EXÉCUTION :

Le Concurrent indiquera le nombre du personnel d'exécution par catégorie qui sera affecté au projet pour les différentes phases d'exécution des travaux, en fonction du programme des travaux demandé dans le cadre du présent dossier.

Il doit distinguer le nombre d'agents permanents de la Société de celui des occasionnels recrutés pour les besoins du projet.

Chaque agent permanent de la Société doit être assorti de la spécialité et de son affectation au pro	jet.
--	------

Fait à	 1e	

[Signature et cachet du Concurrent]

#### **AVERTISSEMENT IMPORTANT:**

L'absence de C.V. du Directeur de projet sur site rendra la Soumission non conforme.

#### ANNEXE 10: Fiche sur LES MOYENS MATÉRIELS POUR LE PROJET

# FICHE SUR LES MOYENS MATÉRIELS PRÉVUS AU MINIMUM POUR L'EXÉCUTION DU PROJET

Le Concurrent dressera la liste complète du matériel qui sera affecté au projet.

En cas de location de matériel, le Concurrent indiquera le matériel qui fera l'objet d'une location pour être affecté au projet.

Chaque matériel sera assorti de l'immatriculation, de la marque, de la puissance et de l'année de mise en service notamment pour les marchés de travaux proprement dits

Cette affectation serait programmée dans le temps conformément au programme d'exécution demandé dans le cadre du présent dossier.

MATÉRIEL	MARQUE et AGE	PUISSANCE	Année de mise en service	Numéro Immatric.	ÉTAT (neuf, bon, médiocre),	Propriété de la Société 	Loué (à qui ?) à acheter (à qui ?) à louer (à qui ?)

	_
Fait à	
raii a	16

[Signature et cachet du Concurrent]

#### **AVERTISSEMENT IMPORTANT:**

Tout matériel propriété de la Société dont le numéro d'immatriculation ne serait pas indiqué, ne sera pas pris en considération

## ANNEXE 11 : Modèle de GARANTIE DÉCENNALE POUR LES OUVRAGES

# ENGAGEMENT DE GARANTIE DÉCENNALE POUR LES OUVRAGES

e, soussigné
Fait àlele
"BON POUR ACTE D'ENGAGEMENT "
[Écrire de la main du/des signataire(s)]
[Signature et cachet du Concurrent]

## ANNEXE 12 : Modèle de GARANTIE DÉCENNALE POUR LES TUYAUX

# ENGAGEMENT DE GARANTIE DÉCENNALE POUR LES TUYAUX FOURNIS

La Société	
au capital de	
dont le siège social est à	
Fabricant de tuyaux en  des Prescriptions Spéciales - Techniques (CPS-T) de l'A ses usine(s) de	Appel d'Offres N°, fabriqués dans son ou ux travaux objet du dit Appel d'Offres lancé par
ci-après dénommée « Le Fournisseur »,	
	d'une part,
ET	
Et Monsieur, agissant au nom et Société Concurrent.	pour le compte de
Ci-après dénommé « l'Entrepreneur »,	
	d'autre part.
S'engagent par la présente, dans le cas où la Soumis conjointement et solidairement Amendis pendant une pér définitive des travaux, contre toute dégradation ou corror un défaut de matière ou de fabrication, soit un vice inhére	riode de dix (10) ans à partir de la date de réception sion anormale, fuite etc., qui serait imputable, soit à
S'engagent, en conséquence, conjointement et solida conformément aux instructions qui lui seront données pa en particulier à remplacer à ses frais toute conduite dever	ar Amendis les dommages causés par ces défauts et
Fait à le	e
"BON POUR ACTE D'ENGAGEMENT"	"BON POUR ACTE D'ENGAGEMENT"
[écrire de la main du/des signataire(s)]	[écrire de la main du/des signataire(s)]
[Signature et cachet du Fournisseur]	[Signature et cachet de l'Entrepreneur]

#### ANNEXE 13-1: Modèle d'ACTE D'ENGAGEMENT (Sur Offre de prix)

# **ACTE D'ENGAGEMENT**

(Appel d'Offres sur offre de prix)

Appel d'Offres sur offre de prix N°	du
Objet du Marché :	
Passé en application du paragraphe 1 de l'article 16 du Décret n° 2-12-34 conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certai contrôle et à leur gestion.	49 du 20 Mars 2013 fixant les
Pour les personnes physiques :	
Je [1], soussigné:	
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,	
Adresse du domicile élu :	
Affilié à la CNSS sous le N° :	]
Inscrit au registre du commerce de [Localité] sous l	e N°
N° de patente	
<u>Pour les personnes morales :</u>	
Je [1], soussigné :	a Société]
Agissant au nom et pour le compte de [Raison sociale et forme juridi	que de la Société]
au	capital de
Adresse du siège social de la Société	
Adresse du domicile élu :	
Affilié à la CNSS sous le N° :	]
Inscrite au Registre du Commerce de [Localité] sous l	e N°
N° de Taxe professionnelle	
N° de RIB.	
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés,	
Après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres concernant les p dessus ;	restations précisées en Objet ci-

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations ;

- 1) Remets, revêtus de ma signature, un Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et un Détail Quantitatif Estimatif (DQE) établis conformément aux modèles figurant au Dossier du dit Appel d'Offres ;
- 2) M'engage à exécuter les dites prestations conformément aux clauses du Cahier des Prescriptions Spéciales Techniques (CPS-T) figurant au Dossier du dit Appel d'Offres, et moyennant les prix que j'ai établis moi-même pour chaque unité d'ouvrage, exprimés en lettres et en chiffres sur le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), lesquels prix font ressortir la totalité du montant du Détail Quantitatif Estimatif des prestations données dans ma Soumission à la somme de :

Montant total Hors TVA: [en lettres] Dirhams Hors Taxes
Soit: [En chiffres] DH HT
Montant de la TVA :
Montant total TTC:
Soit: [En chiffres] DH TTC
Je m'engage pendant toute la Période de validité de ma Soumission, laquelle se termine le, à exécuter les prestations objet de la présente dans un délai de
Fait àle
"BON POUR ACTE D'ENGAGEMENT "
[Écrire de la main du/des signataire(s)]
[Signature et cachet du Concurrent]
NB:
[1] Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent:
a) mettre « Nous, soussignés nous obligeant conjointement et solidairement », et apporter ensuite les rectifications grammaticales correspondantes dans la suite du texte.
b) ajouter l'alinéa suivant: «Désignons [Nom, prénom et qualité au sein de l'Entreprise] en tant que Mandataire du groupement »

## ANNEXE 13-2: Modèle d'ACTE D'ENGAGEMENT (Sur Offre au rabais)

# **ACTE D'ENGAGEMENT**

(Appel d'Offres au rabais)

Appel d'Offres au rabais N°
Objet du Marché :
Passé en application du paragraphe 1de l'article 16 du décret n°2-12-349 du 20 Mars 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.
Pour les personnes physiques :
Je [1], soussigné :
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le N° :
$N^{\circ}$ de taxe professionnelle
[2]
Pour les personnes morales :
Je [1], soussigné :
Agissant au nom et pour le compte de [Raison sociale et forme juridique de la Société]
au capital de
Adresse du siège social de la Société
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le N° :
Inscrite au Registre du Commerce de [Localité] sous le N°
$N^{\circ}$ de taxe professionnelle $J$
N° RIB
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés,
Après avoir pris connaissance de tous les documents du Dossier (d'Appel d'Offres, du concours ou du marché négocié) concernant les prestations précisées en Objet ci-dessus ;
Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportences prestations ;

1) Remets, revêtus de ma signature, un Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et un Détail Quantitatif

Estimatif (DQE) établis conformément aux modèles figurant au Dossier du dit Appel d'Offres ;

2) M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au Cahiers des Prescriptions Spéciales Techniques (CPS-T) figurant au Dossier du dit Appel d'Offres, et moyennant un rabais exprimé en pourcentage de (en lettres et en chiffres), sur le Bordereau des Prix Unitaires.
Je m'engage pendant toute la Période de validité de ma Soumission, laquelle se termine le, à exécuter les prestations objet de la présente dans un délai de
Amendis se libérera des sommes dues par elle, en faisant donner crédit au compte ouvert au nom de [Nom de la société], à [Nom de la Banque, agence] sous le N° : [Compte bancaire].
Fait à le le
"BON POUR ACTE D'ENGAGEMENT "
[Écrire de la main dw/des signataire(s)]
[Signature et cachet du Concurrent]
NB:
[1] Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent:
a) mettre « Nous, soussignés nous obligeant conjointement et solidairement », et apporter ensuite les rectifications grammaticales correspondantes dans la suite du texte.
b) ajouter l'alinéa suivant: «Désignons [Nom, prénom et qualité au sein de l'Entreprise] en tant que Mandataire du groupement »

Amendis:

Appel d'Offres N°

## ANNEXE 14: Modèle de CAUTION DE BONNE EXÉCUTION = CAUTION DÉFINITIVE

# **CAUTION DE BONNE EXECUTION**

Attendu que , ci-après désigné
comme «l'Entrepreneur» s'est engagé, en exécution du Marché N° en date du
désigné comme « le Marché »
Et que vous avez stipulé dans ledit Marché que l'Entrepreneur vous remettra une garantie bancaire d'une Banque marocaine agréée du montant stipulé ci-après, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin, conformément au dit Marché.
Nous ayant notre siège à,
affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à votre égard, au nom de l'Entrepreneur, pour un montant maximum de [Montant de la garantie en chiffres et lettres]
La présente garantie entrera en vigueur 20 jours suivant la date de notification de l'approbation du Marché et sera libérée par Amendis suivant la réception définitive des travaux.
Fait à le le
Signature de la Banque